



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 12 octobre 2020 – CTAP*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 12 OCTOBRE 2020

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

*ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 397 fixant la liste des membres de la  
Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est*

---

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 397**

**fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale  
de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1111-9-1 et D 1111-2 et suivants ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 3 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique autres que les membres de droit ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté n°52-2020-09-195 du 17 septembre 2020 de la Préfète de la Haute-Marne désignant les représentants du département de la Haute-Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n°127/2020 du 18 septembre 2020 du Préfet des Vosges désignant les représentants du département des Vosges à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté n°2020268-0001 du 24 septembre 2020 du Préfet de l'Aube désignant les représentants du département de l'Aube à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 24 septembre 2020 de la Préfète du Bas-Rhin désignant les représentants du département du Bas-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté 2020-2025 du 24 septembre 2020 de la Préfète de la Meuse désignant

les représentants du département de la Meuse à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

- VU l'arrêté préfectoral n°2020-636 du 29 septembre 2020 du Préfet des Ardennes désignant les représentants des Ardennes à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 du Préfet du Haut-Rhin désignant les représentants du département du Haut-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 du Préfet de Meurthe et Moselle désignant les représentants du département de Meurthe et Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté préfectoral n°DCL/1-071 du 30 septembre 2020 du Préfet de la Moselle désignant les représentants du département de la Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 2 octobre 2020 du Préfet de la Marne désignant les représentants du département de la Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;
- VU l'arrêté du 5 octobre 2020 de la Préfète du Bas-Rhin portant modification de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020 fixant la liste des candidats et portant désignation des représentants non membres de droit du Bas-Rhin de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont membres de droit à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est, en vertu des articles 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT :

#### **1.1 - Représentant du Conseil Régional (1<sup>o</sup> du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT)**

M. Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional de la région Grand Est

#### **1.2 - Représentant du Conseil départemental (2<sup>o</sup> du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

##### ***pour le département des Ardennes :***

M. Noël BOURGEOIS, Président du Conseil départemental des Ardennes,

##### ***pour le département de l'Aube :***

M. Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental de l'Aube,

##### ***pour le département de la Marne :***

M. Christian BRUYEN, Président du Conseil départemental de la Marne,

***pour le département de la Haute-Marne :***

M. Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de la Haute-Marne,

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Mme Valérie BEAUSERT-LEICK, Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle,

***pour le département de la Meuse :***

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental de la Meuse,

***pour le département de la Moselle :***

M. Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de la Moselle,

***pour le département du Bas-Rhin :***

M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin,

***pour le département du Haut-Rhin :***

M. Remy WITH, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin,

***pour le département des Vosges :***

M. François VANNSON, Président du Conseil départemental des Vosges,

**1.3 - Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants (3° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

M. Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières-Sedan dite « Grande Agglomération »

M. Renaud AVERLY, Président de la Communauté de communes du Pays rethélois,

***pour le département de l'Aube :***

M. François BAROIN, Président de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

***pour le département de la Marne :***

Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

M. Jacques JESSON, Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

M. Franck LEROY, Président de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

***pour le département de la Haute-Marne :***

M. Stéphane MARTINELLI, Président de la Communauté d'agglomération de Chaumont,

M. Quentin BRIÈRE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise,

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

M. Mathieu KLEIN, Président de la Métropole du Grand Nancy,

M. Serge DE CARLI, Président de la Communauté d'agglomération de Longwy,  
M. Luc RITZ, Président de la Communauté de communes Orne Lorraine  
Confluences  
M. Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de communes Terres  
Touloises  
M. Bruno MINUTIELLO, Président de la Communauté de communes du territoire de  
Lunéville à Baccarat,  
M. Henry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du bassin de Pont-  
à-Mousson,  
M. Laurent TROGRIC, Président de la Communauté des communes du bassin de  
Pompey,

***pour le département de la Meuse :***

Mme Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc –  
Sud Meuse,

***pour le département de la Moselle :***

M. François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,  
M. Pierre CUNY, Président de la Communauté d'agglomération Portes de France –  
Thionville,  
M. Jean-Claude HEHN, Président de la Communauté d'agglomération de Forbach  
Porte de France,  
M. Michel LIEBGOTT, Président de la Communauté d'agglomération du Val de  
Fensch,  
M. Roland ROTH, Président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines  
Confluences,  
M. Salvatore COSCARELLA, Président de la Communauté d'agglomération Saint-  
Avold Synergie,  
M. Lionel FOURNIER, Président de la Communauté de communes du Pays Orne  
Moselle,  
M. Julien FREYBURGER, Président de la Communauté de communes Rives de  
Moselle,  
M. Roland KLEIN, Président de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle  
Sud,  
M. David SUCK, Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche,  
M. Arnaud SPET, Président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan,  
M. Pierre LANG, Président de la Communauté de communes de Freyming –  
Merlebach  
M. Jérôme END, Président de la Communauté de communes du Saulnois,

***pour le département du Bas-Rhin :***

Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,  
M. Claude STURNI, Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau,  
M. Denis HOMMEL, Président de la Communauté de communes du Pays Rhénan,  
M. Laurent FURST, Président de la Communauté de communes de la Région de  
Molsheim-Mutzig,  
M. Olivier SOHLER, Président de la Communauté de communes de Sélestat  
M. Stephane SCHAAL, Président de la Communauté de communes du canton  
d'Erstein,  
M. Dominique MULLER, Président de la Communauté de communes du Pays de  
Saverne,

***pour le département du Haut-Rhin :***

M. Fabian JORDAN, Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,  
M. Eric STRAUMANN, Président de la Communauté d'agglomération Colmar Agglomération,  
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération,  
M. Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de communes Sundgau,  
M. Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de communes de la région de Guebwiller,  
M. François HORNY, Président de la Communauté de communes Thann-Cernay,  
M. Gérard HUG, Président de la Communauté de communes Pays Rhin – Brisach,

***pour le département des Vosges :***

M. Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'agglomération d'Épinal,  
M. David VALENCE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,  
M. Didier HOUOT, Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges,  
M. Jean HINGRAY, Président de la Communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales

**ARTICLE 2 :**

Sont désignés membres autre que de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est :

**2.1 - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30000 habitants (4° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de communes Ardenne rives de Meuse  
Remplaçant : M. Régis DEPAIX, Président de la Communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : M. Philippe BORDE, Président de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube  
Remplaçant : M. Loïc ADAM, Président de la Communauté de communes de Seine et Aube

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Bertrand COUROT, Président de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise  
Remplaçant : M. Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la Communauté de communes des Trois Forêts  
Remplaçant : M. Eric DARBOT, Président de la Communauté de communes des

Savoir-Faire

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de communes Mad et Moselle

Remplaçant : M. Daniel MATERGIA, Président de la Communauté de communes Coeur du Pays haut

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : M. Michel LOISY, Président de la Communauté de communes des Portes de Meuse

Remplaçant : Mme Anne ROUSSEL, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Revigny sur Ornain

***pour le département de la Moselle :***

Titulaire : M. André BOUCHER, Président de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois

Remplaçant : M. Armel CHABANE, Président de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : M. Justin VOGEL, Président de la Communauté de communes du Kochersberg

Remplaçant : M. Denis RIEDINGER, Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : M. Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de communes de la Vallée de Munster

Remplaçant : M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**2.2. - Représentants des communes de plus de 30 000 habitants (5° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Arnaud ROBINET, Maire de la commune de Reims

Remplaçant : M. Benoist APPARU, Maire de la commune de Châlons-en-Champagne



***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : M. Stéphane HABLOT, Maire de la commune de Vandoeuvre-les-Nancy

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département de la Moselle :***

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : Mme Jeanne BARSEGHIAN, Maire de la commune de Strasbourg

Remplaçant : Mme Danielle DAMBACH, Maire de la commune de Schiltigheim

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : Mme Michèle LUTZ, Maire de la commune de Mulhouse

Remplaçant : vacant

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : M. Patrick NARDIN, Maire de la commune d'Épinal

Remplaçant : vacant

**2.3. - Représentants des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants (6° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : M. Yann DUGARD, Maire de la commune de Vouziers

Remplaçant : M. Mathieu SONNET, Maire de la commune de Fumay

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : M. Jean-Michel VIART, Maire de la commune de Saint-Julien-les-Villas

Remplaçant : M. Pascal LANDRÉAT, Maire de la commune de Pont-Sainte-Marie

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : M. Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la commune de Vitry-le-François

Remplaçant : M. Dominique LEVEQUE, Maire de la commune d'Aÿ-Champagne

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : Mme Anne CARDINAL, Maire de la commune de Langres

Remplaçant : Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, Maire de la commune de Nogent

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : Mme Catherine PAILLARD, Maire de la commune de Lunéville

Remplaçant : M. Henri POIRSON, Maire de la commune de Dieulouard

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : M. Xavier COCHET, Maire de la commune de Saint-Michel

Remplaçant : M. Jérôme LEFÈVRE, Maire de la commune de Commercy

***pour le département de la Moselle :***

Titulaire : M. Alexandre CASSARO, Maire de la commune de Forbach

Remplaçant : M. Rémy DICK, Maire de la commune de Florange

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : M. Vincent DEBES, Maire de la commune de Hoenheim

Remplaçant : M. Jean-Lucien NETZER, Maire de la commune de Bischwiller

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : M. Antoine HOMÉ, Maire de la commune de Wittenheim

Remplaçant : M. Pierre DISCHINGER, Maire de la commune de Munster

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : M. Cédric HAXAIRE, Maire de la commune de Capavenir Vosges

Remplaçant : M. Stessy SPEISSMANN, Maire de la commune de Gérardmer

**2.4. - Représentants des communes de moins de 3 500 habitants (7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

***pour le département des Ardennes :***

Titulaire : M. Miguel LEROY, Maire de la commune d'Auvillers-les-Forges

Remplaçant : M. André GODIN, Maire de la commune de Glaire

***pour le département de l'Aube :***

Titulaire : M. Denis MAILIER, Maire de la commune d'Avant-les-Ramerupt

Remplaçant : M. Alain STEINMANN, Maire de la commune de Voué

***pour le département de la Marne :***

Titulaire : Mme Brigitte CHO CARDELLE, Maire de la commune de Sainte-Marie-à-Pie

Remplaçant : M. Cyril LAURENT, Maire de la commune des Essarts-le-Vicomte

***pour le département de la Haute-Marne :***

Titulaire : M. Henri LINARES, Maire de la commune de Humes-Jorquenay

Remplaçant : M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

***pour le département de la Meurthe-et-Moselle :***

Titulaire : M. Philippe ARNOULD, Maire de la commune de Saint Sauveur

Remplaçant : Mme Laure VOURION, Maire de la commune de Bertrichamps

***pour le département de la Meuse :***

Titulaire : M. Gérard FILLON, Maire de la commune de Beurey sur Saulx

Remplaçant : M. Michel MOREAU, Maire de la commune de Lavallée

***pour le département de la Moselle :***

Titulaire : M. Gaëtan BENIMEDDOURENE, Maire de la commune de Château-Salins

Remplaçant : Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Maire de la commune d'Insviller

***pour le département du Bas-Rhin :***

Titulaire : Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de la commune de Dinsheim-Sur-Bruche  
Remplaçant : M. Jacques CORNEC, Maire de la commune de Bourgheim

***pour le département du Haut-Rhin :***

Titulaire : M. Thomas ZELLER, Maire de la commune de Hégenheim  
Remplaçant : M. Bernard HIRTH, Maire de la commune de Sentheim

***pour le département des Vosges :***

Titulaire : M. Michel FOURNIER, Maire de la commune de Les Voivres  
Remplaçant : M. Jean-Paul BOULANGER, Maire de la commune de La Houssière

Le représentant titulaire mentionné aux 4° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT dont le siège devient vacant pour cause de décès, de démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Lorsque ces dispositions ne peuvent plus être appliquées, il est procédé, dans un délai de trois mois, aux élections ou aux désignations requises dans le collège considéré.

**2.5. - Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne (8° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

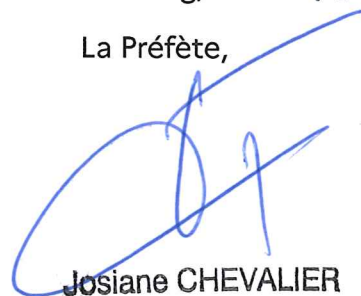
Mme Alice MOREL, Maire de la commune de Bellefosse.

**ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **12 OCT. 2020**

La Préfète,



**Josiane CHEVALIER**

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*